

## DELIBERATION CA016-2023

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;**  
**Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**  
**Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 06 mars 2023 ;**

**Objet de la délibération : Copil du contrôle interne financier (CIF) – liste des membres et fonctionnement du comité**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 09 mars 2023, le quorum physique étant atteint, arrête :**

La liste des membres du comité de pilotage du CIF et son fonctionnement sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services  
Didier BOUQUET  
Signé le 14 mars 2023*

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 14 mars 2023**



UA | DAF – CIF – mars 2023

## LE CONTROLE INTERNE FINANCIER (CIF)

Ou

### Dispositif de MAÎTRISE DES RISQUES

Impactant

**1° la soutenabilité budgétaire** (de la programmation et de son exécution)

**2° la qualité des comptabilités budgétaire et comptable**

-----

- Bilan des actions réalisées en 2022
- Plan d'actions 2023 pour approbation par le CA du 9 mars 2023

## Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>1. LES PRINCIPES du CONTRÔLE INTERNE FINANCIER (CIF) pour rappel .....</b>	<b>p.4</b>
1.1 - Définition du CIF et enjeux :.....	P. 4
1.2 - Champ d'application .....	P. 4
1.3 - Modalités opérationnelles de mise en œuvre .....	p. 4
<b>2. EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 – Nouvelle réforme portant sur la responsabilité des gestionnaires publics (RGP).....</b>	<b>p.5</b>
<b>3. PLAN D’ACTIONS 2022   bilan d’activité .....</b>	<b>p.5</b>
3.1 - <u>Action 1</u> : Portage politique du dispositif par la gouvernance légitimant la mission du CIF au sein de l'établissement.....	p.5
3.2 - <u>Action 2</u> : Sensibiliser les acteurs concernés par les enjeux du CIF s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue .....	p.7
3.3 - <u>Action 3</u> : Etablir un état des lieux de l'organisation de la fonction financière à l'UA.....	p.8
3.4 - <u>Action 4</u> : Lancement du MP 5   Exécution des recettes .....	p.9
<b>4. DECISIONS SOUMISES AU VOTE DU CA .....</b>	<b>p.10</b>
4.1 – COPIL DU CIF   liste des membres et fonctionnement du comité.....	p.10
4.2 – Proposition plan d'actions 2023 .....	p.11
 <b><u>ANNEXES</u></b>	
Annexe 1 – Réforme au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) – source plaquette communication MESRI .....	p.12
Annexe 2 – action 2 Création d'un espace dédié au (CIF) sur l'intranet de l'UA .....	p.12
Annexe 3 – action 3 CRB UA & Gestion financière dans SIFAC   Panorama du « qui fait quoi ? – volet dépenses .....	p.13
Annexe 4 – action 3 Fonctionnement des CRB, Identification des acteurs financiers et continuité de service .....	p.15
Annexe 5 – action 3 – Processus d'habilitation et de suivi des droits SIFAC   Travaux en cours du GT DAF/DDN SIFAC.....	p.16

## Introduction

L'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) prévoit l'obligation du déploiement d'un dispositif de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC).

Le contrôle interne financier (CIF intégrant les champs budgétaire et comptable) concourt directement à la qualité des comptes de l'établissement et à la performance de sa gestion. La mise en place d'un dispositif de **maîtrise des risques fait ainsi partie des objectifs prioritaires** attendus.

Le déploiement du CIF doit être suivi dans le cadre des objectifs fixés annuellement aux membres du Conseil d'administration. La définition des orientations stratégiques et l'adoption des délibérations relèvent de ce fait, des **administrateurs**.

Le cadre de référence du contrôle interne financier à l'UA a été validé par les membres du Conseil d'Administration le 10 mars 2022 (cf. délibération CA005-2022) :

- Note de présentation générale du dispositif de CIF ;
- Plan d'actions 2022.

L'**entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023**, de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022, relative au **régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP)**, crée un régime de responsabilité commun pour les ordonnateurs et les comptables. Il s'agit d'une réforme importante pour le fonctionnement de l'Etat et des opérateurs, avec des implications fondamentales en terme de **sécurisation des process internes et d'organisation interne**. nécessitant le renforcement du contrôle interne dans les établissements.

En cohérence avec les dispositions présentées ci-dessus, **le présent bilan** vise à :

- éclairer les membres du conseil d'administration sur la réalisation du plan d'actions voté en mars 2022 ;
- soumettre au vote, le plan d'actions 2023 avant mise en œuvre ;
- Transmettre après approbation par le CA, les éléments probants de déploiement du dispositif à la Direction du Budget et la DGEFIP (selon les attendus précisés par la circulaire ministérielle annuelle).

## 1° - LES PRINCIPES du CONTRÔLE INTERNE FINANCIER (CIF) pour rappel

### 1.1 Définition du CIF et enjeux :

- Ensemble des dispositifs formalisés, permanents et articulés entre eux décidés par chaque établissement ;
- Ayant pour objet de **maîtriser les risques financiers** pouvant affecter l'atteinte des objectifs fixés

#### 2 ENJEUX PRIORITAIRES pour se conformer au cadre règlementaire :

- soutenabilité budgétaire (de la programmation à son exécution) ;
- qualité des comptabilités budgétaire et générale (6 critères : régularité, sincérité, exactitude, exhaustivité, imputation, rattachement = image fidèle)

### 1.2 Champ d'application :

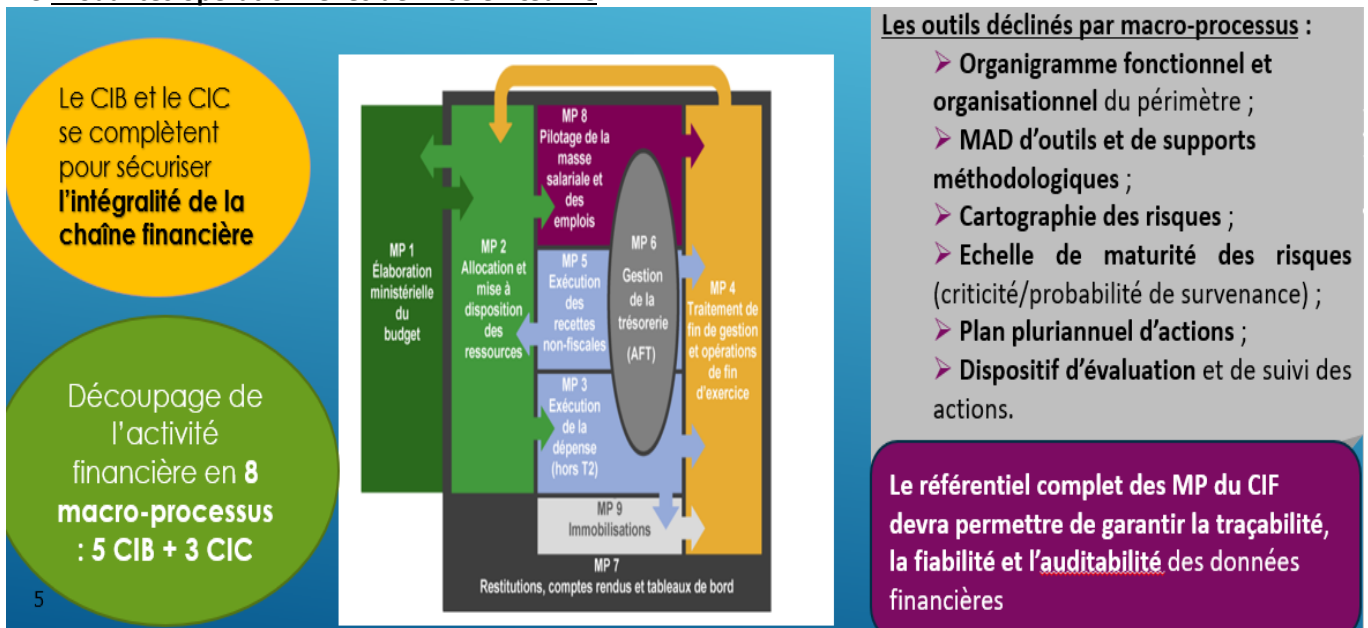
Le contrôle interne Budgétaire (CIB) recouvre l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de **qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.**

Le contrôle interne comptable (CIC), quant à lui, comprend l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de **qualité des comptes, sur l'ensemble de la fonction comptable** – c'est-à-dire depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

Plus globalement, les deux démarches de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable doivent désormais s'appréhender dans une **approche globale (contrôle interne financier - CIF)** permettant d'identifier et de prévenir les risques financiers à tous les niveaux de la chaîne financière, ainsi que les risques opérationnels ayant un impact fort.

Par nature, ces **objectifs mobilisent et lient, au sein de l'établissement, l'ensemble des acteurs des fonctions budgétaire et comptable**, impliqués à différents titres dans les champs budgétaires et/ou comptables et diversement selon leur domaine de responsabilités.

### 1.3 Modalités opérationnelles de mise en œuvre :



## 2° - EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 :

- **Nouvelle réforme portant sur la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) :**
  - Accroît l'autonomie et la responsabilité des ordonnateurs et **met fin à la responsabilité unique des agents comptables** ;
  - Le régime juridictionnel est **recentré sur les fautes graves ayant causé un préjudice financier significatif** commises en infraction aux règles relatives à l'exécution des recettes et des dépenses.
  
- **Périmètre et champ d'action de la réforme :**
  - **Maintien de la séparation ordonnateur et comptable** : pas de changement pour le comptable qui reste tenu d'exercer ses contrôles habituels. S'il constate des irrégularités il suspend le paiement et en informe l'ordonnateur.
  - **Formalisation et traçabilité des processus financiers pour justifier des organisations en place et des responsabilités** (pour identifier la faute grave le cas échéant)
    - ⇒ Un **Dispositif formalisé et permanent** est impératif => un contrôle non formalisé est réputé non fait.
  - **Identification de la chaîne de responsabilités** : éléments majeurs : délégations de signatures => permet de remonter la chaîne des responsabilités + **habilitations informatiques dans les outils**.
  - **Des possibilités de saisines élargies** en cas d'irrégularités constatées.

Cf. Annexe 1 – Réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2023 Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) – Extrait plaquette communication MESRI

## 3° - PLAN D' ACTIONS 2022 – Bilan d'activité :

Un état des lieux présentant le point d'avancement pour les 4 actions est présenté ci-dessous, dans le cadre du bilan d'activité annuel.

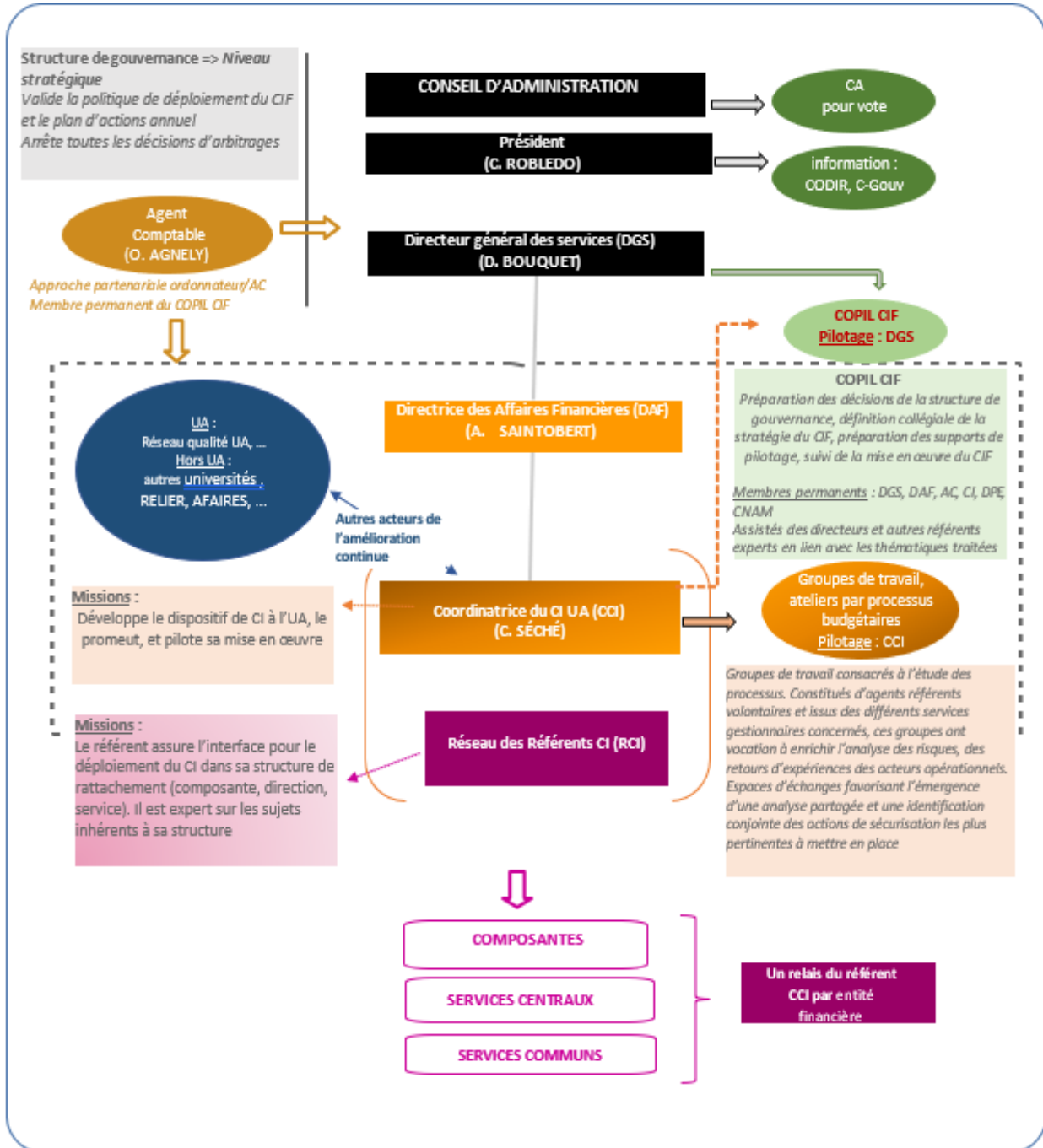
### 3.1 - Action 1 : Portage politique du dispositif par la gouvernance légitimant la mission du CIF au sein de l'établissement.

**Objectif** : Définir une organisation claire du dispositif de pilotage et d'évaluation du CIF relevant des instances de gestion existantes.

ETAT DES LIEUX UA / POINTS D'AVANCEMENT								
N°	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	Taux de réalisation 2022
1	Définir une organisation claire du dispositif de pilotage et d'évaluation du contrôle interne financier (CIF) relevant des instances de gestion existantes de l'UA	Lancement du CIF Portage politique par la gouvernance du dispositif, validation de la démarche et du plan d'actions 2022	Elaboration d'une note de cadrage du dispositif et moyens sous-jacents pour sa mise en œuvre (rôles et attendus des instances et comité de validation)	mars-22	Information CODIR le 25/2/2022 Information conseil de gouvernance élargi le 16/3/2022 Validation du dispositif par le CA le 10/3/2022 Envoi délibération du CA et éléments associés à la DGEFIP selon attendus circulaire annuelle (mars 2022)	Délibération CA 005-2022  Note de présentation générale du dispositif de CIF plan d'actions 2022	DGS (D. HUISMANN) DAF CIB - C. SECHE	100% <input checked="" type="checkbox"/>
				mars-22	Proposition gouvernance du CIF en instance validation par le COPIL décembre 2022 puis par le CA mars 2023 Délibération CA 005-2022 => Modification à faire acter en CA; Modification sur la composition et le fonctionnement du COPIL => Validation par le DGS par délégation du Président	Schéma organisationnel de la gouvernance du CIF et articulations entre les différents acteurs UA	DGS (D. BOUQUET) DAF CIB - C. SECHE	100% <input checked="" type="checkbox"/> (validé COPIL => prop. CA mars 2023)
		Créer le Comité de pilotage du CIF Préciser les missions et attributions des acteurs dans le dispositif CIF	Arrêter la liste nominative des membres et les missions du comité par le DGS pilote du COPIL	1ère réunion du COPIL pilotée par Didier BOUQUET (DGS) le 2 décembre 2022 Faire valider par les membres lors de la 1ère rencontre, modalités de fonctionnement du COPIL (fréquence et calendrier des rencontres, supports/outils...)	ODJ du COPIL  P/WP séance / CR Fiche d'identité du COPIL-CIF	DGS (D. BOUQUET) DAF CIB - C. SECHE	100% <input checked="" type="checkbox"/>	



**LE CONTRÔLE INTERNE EST L'AFFAIRE DE TOUS ...**  
**GOVERNANCE DU CIF et ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS**  
**ACTEURS UA | PERIMETRE BUDGÉTAIRE**



La fiche d'identité du COPIL du CIF avec la liste nominative de ses membres et son fonctionnement, est présentée en [point 3 \(page10\)](#) pour validation par le Conseil d'Administration.

### 3.2 - Action 2 : Sensibiliser les acteurs concernés par les enjeux du CIF s’inscrivant dans une démarche d’amélioration continue

ETAT DES LIEUX UA / POINTS D'AVANCEMENT								
N°	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	Taux de réalisation 2022
2	Sensibiliser les acteurs concernés par les enjeux du CIF s’inscrivant dans une démarche d’amélioration continue => Mettre en place un environnement favorable à la maîtrise des risques	Présentation du dispositif de CIF aux acteurs financiers (objectifs, réglementation, enjeux, modalités de déploiement, calendrier, ...)	- Mettre en place un plan de communication et des entretiens avec les différents acteurs concernés ; - Former et sensibiliser les acteurs aux enjeux du CIF avec une traduction concrète dans leur environnement de travail - identifier les pistes d’amélioration, les besoins de formation => privilégier les rencontres de proximité avec les acteurs de terrain directement sur site (opérationnels et responsables) pour une meilleure appropriation	1er semestre 2022	CODIR, CA	PWP présentation dispositif CIF	DGS (O. HUISMANN / O. BOUQUET)	100% <input checked="" type="checkbox"/>
					<b>Point information CI par le DGS - D. Bouquet</b> réunion plénière directeurs de services centraux, RA, DISC			100% <input checked="" type="checkbox"/>
					<b>Point information UESSIAL =&gt; Réforme sur la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) à compter de janvier 2023 :</b> réunion plénière directeurs de services centraux, RA,	PWP présentation réforme RGP	D. BOUQUET (DGS) / O. AGNELY (AC)	100% <input checked="" type="checkbox"/>
					<b>Présentation du dispositif par la référente du CIF :</b> - DAF : Plateforme financière mutualisée (PFM) ; - DAF : pôle commande publique/achats - AC/DAF : référents recettes - DRIED : Plateforme de gestion financière de la recherche (PGFR) ; - DDN : administrateurs SIFAC	PWP présentation dispositif CIF	C. Séché (CIB)	➔ 40%
					<b>Rencontres à programmer avec les responsables/ gestionnaires de :</b> composantes UA services communs services centraux laboratoires	Collecte d'informations sur site du "qui, fait, quoi, comment ? - CR d'interviews + OFN		PFM : 24/3/2022 AC/DAF : 23/3/2022 PGFR : 31/10/2022 DDN : 13/10/2022 DAF cde publique  À programmer 2023
	Créer une page dédiée CIF sur l'intranet de l'UA constituant un centre de ressources documentaires pour les acteurs financiers de l'établissement (réglementation, notes et procédures internes, OFN, fiches de procédures, ...) et actualisée au fil de l'eau	Contacteur la DirCOM - S. BOUVIER pour modalités techniques de mise en œuvre		1er semestre 2022	2 réunions organisées en mars et avril 2022 avec S. BOUVIER (DirCOM) pour présentation et finalité du projet	Espace dédié CIF sur intranet UA alimenté au fil de l'eau	S. BOUVIER (DirCom)   C. SECHE (CIB)	➔ 80%
					Architecture des informations à mettre en ligne sur AMETYS OK -	Espace A créer sur actuel intranet AMETYS, en l'attente mise en place nouvel outil Digital Work Place (DWP) en 2023 - validé COPIL 2/12/2022		Espace CIF disponible sur AMETYS - OK janvier 2023

#### Création d’un espace dédié au CIF sur l’intranet de l’UA opérationnel sur AMETYS depuis Janvier 2023 Objectif : Mise en ligne d’une documentation de référence à jour, alimentée au fil de l’eau (cf. annexe p.12)

La présentation reprend le cadre méthodologique du CIF avec un découpage de l’activité comptable et financière de l’établissement, (Règlementation, documentation, organisation, pilotage, traçabilité, ...) . Pour chaque macro-processus les informations validées et de référence seront mises en ligne, telles que:

- fiches de procédures descriptives des étapes d’un processus ;
- organigrammes fonctionnels et organisationnels du périmètre ;
- cartographie des risques des processus ;
- annexes présentant des focus sur la réglementation, des modèles-types de documents, des points mémos, des notes d’information, etc.
- formulaires simplifiés, harmonisés et testés par un comité d’utilisateurs, couvrant le champ complet.



### 3.3 - Action 3 : Etablir un état des lieux de l'organisation de la fonction financière à l'UA

**Objectifs :** Tracer l'organisation budgétaire de l'établissement et identifier les responsabilités dans la mise en place des processus – Vision « macro » de l'organigramme fonctionnel de l'UA du « *qui, fait quoi ?* »

ETAT DES LIEUX UA / POINTS D'AVANCEMENT								
N°	Correspondance plan d'action UA	Objectifs poursuivis	Modalités de mise en œuvre	Calendrier	Etat des lieux	LIVRABLES	ACTEURS	Taux de réalisation 2022
3	Réaliser l'état des lieux de l'organisation financière de l'établissement et de ses processus décisionnels budgétaires existants	Elaborer l'organigramme fonctionnel de l'UA avec une vue consolidée de l'organisation associant les rôles, responsabilités des différents acteurs et définissant leur champ d'intervention et leurs interactions	Réaliser un état des lieux de l'existant : Vérifier l'organisation de la chaîne financière et des acteurs (chaîne hiérarchique de décision, permanence des fonctions, attributions des tâches, continuité de service)  Entretiens et validation avec les intervenants UA identifiés	1er semestre 2022	En cours : Base de données des acteurs financiers UA actualisée au 19/2022 (référénts par CRB, délégations de signatures, suppléances/fonctions, ...);	Cartographie des processus décisionnels budgétaires à l'UA - Organigramme fonctionnel de la chaîne financière UA - MAJ structuration budgétaire UA par CRB avec référénts	C. Séché (CIB)  Entités budgétaires pour validation organisation et référénts budgétaires	↗  50%
		Participer à la détection des zones de défaillances et à l'amélioration des pratiques et des points de contrôles	Tracer les acteurs financiers par la revue des habilitations informatiques dans SIFAC => s'assurer que les droits sont cohérents avec les tâches effectivement attribuées à chaque agent ainsi qu'avec les habilitations juridiques (délégations de signature)		Création d'un GT SIFAC & processus d'habilitation (DAF/DDN)	Préférentiel des habilitations SIFAC par profil-métiers + nominatif par CRB du "qui, fait, quoi ?"  Base à jour des utilisateurs SIFAC avec droits-métiers vérifiée	C. Séché (CIB)  J. FILMON (admin. SIFAC) F. PUMO (admin. SIFAC)	↗  50%
					Etat des lieux utilisateurs SIFAC rentrée 2022 et désactivation des comptes obsolètes par la DDN (78 optes identifiés et désactivés)	Procédure d'attribution ou de modification des habilitations	L. GALISSON-VEILLE (DAF)	
					Définition des droits SIFAC à attribuer par profil-métiers (en lien avec référentiel AMUE) - cf. projet synthèse Métiers			
					Identification des demandes spécifiques	Création FUA de demande/modification de		
						GT actif => 4 réunions avec DDJ et CR		

Un environnement favorable à la maîtrise des risques se traduit à travers **l'organisation de la chaîne financière** qui permet d'assurer de manière permanente l'ensemble des missions de l'établissement, **en s'appuyant sur une chaîne hiérarchique de décision, formalisée par des délégations de pouvoir et de signature.**

L'environnement favorable à la maîtrise des risques s'appuie également sur la **capacité du système d'information financier à garantir la sécurisation de son accès** (habilitations, mots de passe, définitions de profils), la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des échanges et doit permettre la production d'une information financière exhaustive et fiable.

**Les travaux en cours menés sur l'action 3 sont déclinés en 7 étapes identifiées sur le schéma ci-après :**

- Valider annuellement la structure budgétaire de l'UA :** identification de l'ensemble des centres de responsabilité budgétaire (CRB) : composantes, recherche, services communs, services centraux, projets transversaux, ...) et leur fonctionnement (cf. annexe 3 p.13-14);
- Tracer la chaîne hiérarchique de décision :** Identification de l'ensemble des acteurs financiers en poste, des délégations de signature & continuité de service, fonctions et périmètres associés (cf. annexe 4 p.15 )
- Cartographier les métiers financiers de l'établissement :** définition des rôles ; tâches et champ d'action par profil ;
- Référencer les profils métiers dans le système d'information financier (SIFAC) :** identification des besoins métiers par profil (transactions) ;
- Croiser les besoins métiers/habilitations SIFAC existantes :** Etat des lieux des habilitations et droits d'accès existants par agent et ajustement des droits si nécessaire ;
- Mettre en place une nouvelle procédure d'attribution des droits dans SIFAC :** Demande d'habilitation/modification de droits via un formulaire en ligne validé par le N+1 de l'agent adressé au référent fonctionnel SIFAC (DAF) avant mise en œuvre par la DDN ; (cf. 5 annexe 16 )



## 4° - DECISIONS SOUMISES AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 4.1 – COPIL DU CIF | liste des membres et fonctionnement du comité



Contrôle  
interne  
financier

**POUR VOTE PAR LE  
CA** - modification en  
vert dans le texte ci-  
dessous

#### FICHE IDENTITE du COPIL

Délibération CA005-2022 : Proposition de modification de la liste des membres permanents du comité et de ses modalités organisationnelles

- validée par le COPIL le 2/12/2022
- soumise au vote du CA mars 2023

### COMITE DE PILOTAGE DU CONTROLE INTERNE FINANCIER (CIF)

#### Liste des membres permanents :

- M. Didier BOUQUET : Directeur Général des Services - UA | **pilote**
- M. Olivier AGNELLY : Agent comptable – UA
- Mme Annabelle SAINTOBERT : Directrice des Affaires financières - UA
- M. Ludovic GALISSON-VEILLE : Directeur adjoint des affaires financières - UA
- M. Dominique BAUPIN : Directeur du Pilotage et de l'Evaluation - UA
- Mme Carine EDOUARD : Directrice de l'aide au pilotage - CNAM Paris
- Mme Christine SÉCHÉ : Chargée du contrôle interne – UA

#### Autres membres :

En fonction des thématiques traitées, d'autres membres, directeurs.ices et/ou référents « experts » internes ou externes à l'Université, pourront être associés ponctuellement au COPIL **après accord du DGS.**

#### Rôle : Assure le leadership du projet en :

- ✓ Préparant les décisions de la structure de gouvernance ;
- ✓ Définissant la méthodologie et la planification des étapes du projet ;
- ✓ Assurant la mise en œuvre et le suivi du projet et son bon déroulement ;
- ✓ Gérant les interfaces avec les instances décisionnaires ;
- ✓ Construisant et publiant la cartographie des risques, les plans d'actions et leur évaluation

#### Fréquence de sollicitation = > 2 fois par an

- ✓ En avril ;
- ✓ Fin octobre/début novembre : Bilan des actions de l'année en cours et préparation des arbitrages à soumettre au vote du CA en décembre (avant transmission éléments probants au ministère)

## 4.2 – Proposition plan d’actions 2023

### ① Report actions non réalisées en 2022 en 2023

Le COPIL propose de poursuivre le plan d’actions 2022 acté par le CA, en 2023, en priorisant les sous-processus à risques. Sachant qu’un seul ETP est affecté au contrôle interne, nécessité de cibler et de traiter en priorité les risques considérés comme majeurs.

### ② Nouvelles actions 2023 prioritaires :

Prise en compte de la nouvelle réforme RGP entrant en vigueur au 1/01/2023

### PLAN D’ACTIONS 2023

**P 1** **Chaîne financière UA, processus décisionnel et acteurs** => Existence d’une chaîne hiérarchique de décision, permanence des fonctions, attribution des tâches (**taux réalisation fin 2022 => 50 %**)

**Sécurité du système d’information SIFAC** => Habilitations selon profils métiers des acteurs financiers (**taux réalisation fin 2022 => 50 %**)

**P 2** **Cartographie des processus financiers de l’UA** => permet d’identifier les processus à enjeux (valorisation financière)

**MP 5 exécution des recettes** : procédure conventions de financement – lutte contre l’oubli de financement.

**P 3** **Sensibilisation/formation des agents** => Développement d’une culture de la maîtrise des risques au sein de l’établissement, formation métier et au contrôle interne.

ANNEXES

**Annexe 1 – Réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur la nouvelle Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) – Extrait plaquette communication du MESRI**

<p><b>La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics</b> Qu'est-ce que c'est ?</p> <p><b>ACTUELLEMENT</b></p> <p>Deux régimes d'engagement de la responsabilité financière distinguant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les agents des services publics, en particulier les ordonnateurs, justiciables devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) ;</li> <li>Les comptables soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire au premier euro devant la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes.</li> </ul> <p>Des limites partagées : le dispositif actuel de responsabilité, daté, n'est plus adapté au fonctionnement de la chaîne financière et freine sa modernisation.</p> <p><b>À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023</b></p> <p>Le régime spécifique des comptables disparaît, mise en place d'un régime d'engagement unifié de la responsabilité financière des gestionnaires publics, recentré sur des fautes graves, un préjudice financier significatif et des garanties renforcées de procédure.</p> <p>Une réforme majeure du système d'engagement de la responsabilité financière des gestionnaires publics initiée par la loi de finances pour 2022 et traduite par l'ordonnance du 22 mars 2022.</p>	<p><b>Qui est concerné par la réforme ?</b></p> <p>Tous les agents publics (ordonnateurs et comptables), fonctionnaires, contractuels, agents de droit privé exerçant une mission de service public, à l'exclusion des ministres et des élus locaux.</p> <p>Les responsables en titre seront principalement concernés plutôt que les agents dont l'action se limite à appliquer les directives ou à suivre les instructions.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Secrétaire général, Directeur d'administration centrale, Directeur d'administration territoriale de l'Etat</li> <li>Ambassadeur, Préfet, Sous-préfet</li> <li>Dirigeant d'établissement public</li> <li>Directeur de caisse de sécurité sociale</li> <li>Président d'université</li> <li>Directeur d'hôpital</li> <li>Directeur général des services d'une collectivité locale</li> <li>Président d'association</li> <li>Chef de service, Sous-directeur</li> </ul> <p>Les métiers concernés :</p> <p>Tous les métiers de la gestion publique mais aussi ceux de la conduite des politiques public</p> <p><small>Direction du budget Direction générale des finances publiques</small></p>	<p><b>Que faire pour s'y préparer ?</b> <b>Contrôle interne et maîtrise des risques</b></p> <p>La réforme conduit à un recentrage des contrôles sur les enjeux significatifs et incite les agents publics à maîtriser le fonctionnement de leurs activités.</p> <p>Sous l'impulsion de la direction, chaque agent ou chaque structure doit pouvoir identifier les risques ou les situations anormales afin de pouvoir les mettre sous contrôle et assurer la robustesse des processus.</p> <p>Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un état des lieux des procédures et des moyens ;</li> <li>Identifier les risques principaux qui pourraient menacer l'atteinte des objectifs et avoir des conséquences financières ;</li> <li>Identifier les actions de prévention à mettre en œuvre pour réduire les fragilités ;</li> <li>Réaliser des contrôles pour sécuriser l'activité ;</li> <li>Mettre en place une gouvernance pour suivre et améliorer progressivement la maîtrise des risques.</li> </ul>	<p><b>Quelles sont vos responsabilités ?</b> <b>Le nouveau régime sanctionne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les fautes graves ayant causé un préjudice financier significatif par le non-respect des règles d'exécution des recettes et des dépenses ou de la gestion des biens publics : Attribution injustifiée de subventions, non-respect de la chaîne de la dépense, défaut de service fait...</li> <li>D'autres infractions comme la faute de gestion applicable uniquement aux organismes à caractère industriel et commercial, l'octroi d'un avantage injustifié, l'inexécution d'une décision de justice, la gestion de fait (maniement non autorisé de deniers publics).</li> <li>Le non-respect de certaines règles structurantes de la dépense publique : Défaute de qualité d'ordonnateur, défaut de saisine du contrôleur budgétaire...</li> </ul> <p><b>Peines d'amendes pouvant aller jusqu'à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6 mois de rémunération pour les fautes graves ;</li> <li>1 mois pour les infractions formelles.</li> </ul> <p>Elles seront prononcées par une juridiction unifiée relevant de la Cour des comptes, de manière individualisée et proportionnée à la gravité des faits reprochés, à la réitération des pratiques prohibées, à l'importance du préjudice et à la qualité du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques.</p>
--	---	--	--

**Annexe 2 – ACTION 2**

**Création d'un espace dédié au Contrôle Interne Financier (CIF) sur l'intranet de l'UA**

The screenshot shows the UA intranet interface. At the top, there are navigation links for 'Vie institutionnelle', 'Ressources humaines', and 'Prévention et vie des personnels'. Below these are 'ENT' and 'Annuaire' buttons, and a search bar labeled 'Rechercher'. The main content area is titled 'CONTRÔLE INTERNE FINANCIER' and contains a tree structure of folders and documents. A callout box highlights 'Espace dédié créé sur l'intranet de l'UA'.

**Navigation:** Français English Español

**Menu:** Vie institutionnelle, Ressources humaines, Prévention et vie des personnels, ENT, Annuaire

**Accueil |** Vie institutionnelle | Affaires financières / Agence comptable | Contrôle interne financier

**CONTRÔLE INTERNE FINANCIER**

- 1. Le CIF à l'UA
  - Actes et gouvernance UA
  - Délibération CA 2022
  - REFERENTIEL\_macro\_processus UA.pdf (153 Ko)
- 2. Règlementation & textes fondateurs
  - Décrets\_ arrêtés\_circulaire
  - Responsabilité des Gestionnaires Publics (réforme jan\_2023)
- 3. Documentation (par macro-processus)
  - Formations
  - Référentiels par macro-processus
  - Veille réglementaire
- 4. Organisation (qui fait quoi)
  - Cartographie des processus (vue générale)
  - Fiches de poste
  - Matrice de séparation des tâches, suppléance et continuité de service
  - Organigrammes nominatifs fonction budgétaire
- 5. Pilotage
- 6. Traçabilité
  - Architecture budgétaire UA (par CRB)
  - Archivage & GED
  - Gestion des habilitations SIFAC

**Vous êtes :**

**Accès direct**

**Espace dédié créé sur l'intranet de l'UA**





				Service Prescripteur <small>Gestion administrative de la demande par l'unité (excl. du CRB)</small>	Gestion financière dans SIFAC <small>(à prise en charge le saisie des données dans le projet)</small>				Constatation du Service fait dans SIFAC				Certification de service fait dans SIFAC <small>(par le titulaire d'une délégation de signature ou son suppléant)</small>				Délégation signature <small>autorisation par validation électronique de la certification des services fait dans SIFAC avec raisonnable attention du CRB</small>				
					autonome		déléguée en central		autonome		déléguée en central		autonome		déléguée en central		autorisation par délégation de prédictat	mise en œuvre dans SIFAC	OBJECTIFS à remarquer		
					par CRB	DAF-PFM	DAF - pil. Budg.	DRIED - PGFR	par CRB	DAF-PFM	DAF - pil. Budg.	DRIED - PGFR	par CRB	Direction DAF	DAF - chargé miss.	Direction DRIED					
Recherche	services de la DRIED	MDAV																			
		Serv.Général	91110																Serv.Général		
		Contrats PostDoc	911150																	Contrats PostDoc	
		PPI RECHERCHE	911170																	PPI RECHERCHE	
		Contrats Thèses	91120																	Contrats Thèses	
		Collège Doctoral	91130																	Collège Doctoral	
		Labor. & gestion financière PGFR	ED STT	91160																	ED STT
			HIFIH	911EA11																	HIFIH
			IRF (ex.GEIH)	911EA12																	IRF (ex.GEIH)
			CIRPALL	911EA16																	CIRPALL
			LPPL	911EA18																	LPPL
			3LAM	911EA19																	3LAM
	Centre J.Bodin		911EA20																	Centre J.Bodin	
	LERIA		911EA22																	LERIA	
	SIFCIR		911EA25																	SIFCIR	
	SOMAS		911EA26																	SOMAS	
	LPHIA		911EA28																	LPHIA	
	LARIS		911EA30																	LARIS	
	GRANEM		911EA31																	GRANEM	
	CLIPSY		911EE32																	CLIPSY	
	BIODIVAG		911EE33																	BIODIVAG	
	PRIMEX		911PF13																	PRIMEX	
	SCIAM	911SCR12																	SCIAM		
	Confluences	911SFR10																	Confluences		
	SFR Santé	911SFR11																	SFR Santé		
	labo. avec gestion autonome	A																			
		PACEM	911SFR11																	PACEM	
		B																			
LENTIVEC		911SFR11																	LENTIVEC		
C																					
PRISM		911SFR11																	PRISM		
D																					
SYNNAOVECT		911SFR11																	SYNNAOVECT		
E																					
SFR QUASAV		911SFR12																	SFR QUASAV		
SCAHU	911SFR14																	SCAHU			
SFR MATHS STIC	911SFR15																	SFR MATHS STIC			
SFR MATRIX	911SFR16																	SFR MATRIX			
MITOVASC Commun	911UMR1																	MITOVASC Commun			
5																					
CARME	911UMR1																		CARME		
51																					
labo. avec gestion autonome	MITOLAB	911UMR1																	MITOLAB		
	52																				
	MINT	911UMR1																	MINT		
	6																				
	TEMOS	911UMR2																	TEMOS		
	3																				
	LPG (Ex-LPG-BIAF)	911UMR2																	LPG (Ex-LPG-BIAF)		
	7																				
	INCIT Atomica (ex. CCINA Eq. 6	911UMR3																	INCIT Atomica (ex. CCINA Eq. 6		
	1																				
	Primes REGOS	911UMR3																	Primes REGOS		
	2																				
	CRCINA	911UMR3																	CRCINA		
	3																				
	CRCINA - Sénescence	911UMR3																	CRCINA - Sénescence		
	33																				
	CRCINA "3I"	911UMR3																	CRCINA "3I"		
	34																				
CRCINA Gilad	911UMR3																	CRCINA Gilad			
35																					
Contrats hors équipe	91180																				
Service Valorisation	91180																				
Gestion IRIS 1	911200																				
ED VAAME	911201																				
LAREMA	911UMR1																		LAREMA		
0																					
MOLTECH ANJOU	911UMR1																		MOLTECH ANJOU		
2																					
ESO	911UMR1																		ESO		
8																					
ESTER	911UMR2																		ESTER		
9																					

## Annexe 4 – ACTION 3

ETAT des LIEUX chaîne de responsabilité de l'établissement => Fonctionnement des CRB, Identification des acteurs financiers et continuité de service

A décliner par type d'entité : composantes, administration générale, services communs, activités lucratives, recherche, projets transversaux  
(Extraits travaux en cours ci-dessous)

### Composantes :

composantes (UFR)	Continuité de service & fonctions associées par CRB										
	Direction de l'entité					Services financiers de l'entité					
	Doyen /Directeur.ice (responsable CRB)	Vice-Doyen / directeur.ice adjoint.e	Vice-Doyen / directeur.ice adjoint.e	DISC	Responsable d'antenne financière	gestionnaire financier		gestionnaire administratif			
Attach. hiérarch. de l'agent	UFR										
Délégation de signature	T = titulaire	ordre suppléance désigné = S1, S2, ...									
ESTHUA 931 (*)	JR MORICE T	Cert. SF SIFAC		S. DURAND S1	Cert. SF SIFAC	E. VINCENT S2	const. SF SIFAC	E. QUERIOUX	V. TRICOT		
IAE 937 (*)	F. PANTIN T	Cert. SF SIFAC		F. HUBERT S1	Cert. SF SIFAC	A. BIZON	const. SF SIFAC				
IUT 905 (*)	P. MANGEARD T	Cert. SF SIFAC	F. BOUSSEAU S1	T. KARIMA S2	T. HEITZ S3	Cert. SF SIFAC	C. HERJEAN S4	const. SF SIFAC	S. BAPAUME		
POLYTECH 932 (*)	F. GUERIN T	Cert. SF SIFAC	A. CALEDA (campus santé) S3	L. HARDOUIN (c. Belle-Belle) S3	A. LAFON-DELPIIT S2	Cert. SF SIFAC	P. ANGELLAUME	const. SF SIFAC	F. ALEVEQUE	J. BONNET	
UFR DEG 901 (*)	C. DANIEL T	Cert. SF SIFAC			C. MAILLASSINET S2	Cert. SF SIFAC	V. LUCAS	const. SF SIFAC		C. PASSIGNAT	
UFR LLSH 902 (*)	E. PIERRE T	Cert. SF SIFAC	C. LANCELOT S1		C. GHEYSENS S2	Cert. SF SIFAC	M. MOISDON	const. SF SIFAC	M. GUEMARD	C. PELTIER D. STEVENIN	
UFR SANTE 935 (*)	N. LEROLLE T	Cert. SF SIFAC	S. FAURE S1		N. PLAUDET S2	Cert. SF SIFAC	C. HOUSSAY	const. SF SIFAC	O. DE MONTECLE	J. GAUQUELIN K. PETITROUX	
UFR SCIENCES 933 (*)	P. LERICHE T	Cert. SF SIFAC	S. TRAVIER S1		E. LEBASTARD S2	Cert. SF SIFAC	B. BAUDRIER	const. SF SIFAC	W. FRETTE		

### Administration générale :

Directions centrales (DC)	Organisation financière associée avec délégation de gestion partielle en central (CSP)											GESTION DELEGUEE DAF - Pôle Financier Mutualisé (PFM)			
	Vice-Président.e	Directeur.ice services centraux	Directeur.ice Adjoint.e services centraux	RA services communs / responsables de pôles service	Responsable d'antenn	gestionnaire financier	gestionnaire administratif	gestionnaire financier DAF	Responsable PFM DAF	DAF ou DAF adjoint DAF	Chargé.e du CIF, formation, audit				
	ordre suppléance désigné = S1, S2, ...														
Mais Rech. Veg 300100							A. BRUNET	assist. Direct	J. LE BRIS	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
Cabinet 300101				E. PUGLIA T			N. MENAR J. MONJAL	assist. Direct	C. BADIER	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
Communication 300102			D. BOISSON T				C. ANGOT	assist. Contr.	C. BADIER	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
Service général 300103							X		X						
Logistique 300104	S. AMIARD T	Num. 3. P. 1	A. VIOLETTE S1	Cert. SF SIFAC			A. BRUNET	assist. Direct	J. LE BRIS	const. SF SIFAC			C. SECHE S1		
Reprographie 300105	S. AMIARD T	Num. 3. P. 1	A. VIOLETTE S1	Cert. SF SIFAC			A. BRUNET	assist. Direct	A. BIOTTEAU	const. SF SIFAC				S1	
Fonds d'intervention 300106															
Form. du personnel 300107	E. DELABAERE T	PH	F. JOLY S1		E. PUGLIA T		N. MENAR J. MONJAL	assist. Direct	C. BADIER	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
CELFE 300108	L. PASSIRANI T		F. HOGUET S1		A. MONCHAT S2		Y. BOUEDRON	chargé des études CELFE	K. BACHELOT	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
Fds. étudiants SH 300109	S. MALLET T	Fam. 3. V. 1. Unité	E. RAVAN S1		A. BALMARD S2		C. GUINARD	Gestionnaire convention	J. LE BRIS	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
Sev. Général DEVE 300110	S. MALLET T	Fam. 3. V. 1. Unité	E. RAVAN S1		A. BALMARD S2		C. GUINARD	Gestionnaire convention	T. PICOU	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	

### Services communs :

Services communs (SC)	Organisation financière associée avec délégation de gestion partielle en central (CSP)											GESTION DELEGUEE DAF - Pôle Financier Mutualisé (PFM)			
	Directeur.ice (responsable CRB)	directeur.ice adjoint.e	DGA	RA	Responsable d'antenn	gestionnaire financier	gestionnaire administratif	gestionnaire financier	Responsable PFM	DAF ou DAF adjoint	Chargé.e du CIF, formation, audit				
	ordre suppléance désigné = S1, S2, ...														
SCAFOP (hors UFR Santé) 913 (*)	L. BOUVER T	Cert. SF SIFAC		C. BOUCAULT S1	const. SF SIFAC	M. JEGOUZO									
SUAPS 91410 (*)	A. PIETRINI T		P. FROUCHET S1		P. MAURAS S2		A. PETIT		C. BADIER	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
SUIO-IP 91420 (*)	C. MENARD T				J. CLAUDE S1		A. PAVAGEAU V. RENOU S. LEMAY A. PULMAN M. GRIPPON	Rebond/Sup Pépète	F. BENEKHOUCHE	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
SSU 91430 (*)	F. HARTHEISER T		POQUELAUP S1				I. RISS		F. BENEKHOUCHE	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
SCDA 91440 (*)	N. CLOT T	Cert. SF SIFAC	DESGRANGE S1		B. LE CORDE		C. BRETON		F. BENEKHOUCHE	const. SF SIFAC	L. GAUSSON-VEILLE T	Cert. SF SIFAC	C. SECHE S1	Cert. SF SIFAC	
SUAC 900201	C. LANGFARD T			M. VERON S2	N. GALAND S1				K. BACHELOT	const. SF SIFAC	X	T	SF	X S1 SF	



## Annexe 5 – ACTION 3

---

### Processus d'habilitation et de suivi des droits SIFAC | Travaux en cours du GT DAF/DDN

#### Indicateurs d'activité 2022 :

4 réunions du GT : 2 administrateurs SIFAC DDN + DAF adjoint (réfèrent fonctionnel SIFAC) + Chargée du CIF  
Travail d'identification des acteurs financiers en poste => **78 comptes SIFAC désactivés**  
Définition des Profils-métiers SIFAC, identification des besoins et périmètre d'action => en cours pour mise en place d'une procédure de demande d'habilitation en ligne.

#### Principes retenus : programme de travail en cours

- 1 : **Définir par métier les habilitations nécessaires** dont le titulaire a besoin pour effectuer sa mission ;
- 2 : **Identifier les besoins supérieurs (spécifiques)** individuels en lien avec l'organisation en place ;
- 3 : **Valider toute demande d'habilitation par le responsable hiérarchique du bénéficiaire** => personne ne peut « s'auto-habiller »
- 4 : **Obtenir la vision consolidée des habilitations d'un agent** (pour détecter d'éventuelles incompatibilités) ;
- 5 : **Gérer les mobilités internes et départ** (éviter les accumulations d'habilitations, suite à l'enchaînement de fonctions successivement occupées)
- 6 : **Assurer la traçabilité de la gestion des habilitations** => toute opération sur un identifiant ou une habilitation doit être tracée
- 7 : **Contrôler les habilitations avec un dispositif de contrôle permanent du processus** => garde-fou du respect des règles de gestion des droits.
- 8 : **Sensibiliser les utilisateurs du SI sur les habilitations qui leurs sont accordées** et les responsabilités qui leur incombent.

